


**01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société/Fournisseur**

**Nom du produit** : **FLUIDE DE LUBRIFIANT, type LS**

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

**et utilisations déconseillées** : (SU3) Utilisations industrielles. Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
(SU0) Autres :  
(PC25) Fluides pour le travail des métaux.

**Fournisseur** : Kemet Europe B.V.  
Oude Moerstraatsebaan 110  
NL- 4614 RS Bergen op Zoom  
Tél. +31 (0)164 - 271700  
Fax +31 (0)164 - 243603  
info@kemet-europe.com  
www.kemet-europe.com

**No. d'appel d'urgence** : Centre Antipoison, Belgique : +32 070 245 245  
Centre Antipoison, Paris : +33 01.40.05.48.48

**02. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

-

**2.2. Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) no. 1272/2008**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives CE ou aux lois nationales correspondantes.

Mention de danger : Aucun danger important

**2.3. Autres dangers :**

Autres risques : Évaluation PBT/vPvB n'est pas disponible parce qu'une évaluation de l'innocuité des produits chimique n'est pas requis ou n'a pas été réalisée. Peut être légèrement irritant pour la peau après un contact prolongé.

Autre information : Aucun effet indésirable connu sur l'environnement. Aucun danger Important.

**03. Composition/Informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**CE 1272/2008**

Nom chimique	No. Index	No. CAS	No. EC	No. d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Isopropanol (2-Propanol)	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	1-10%	Liquides inflammables, catégorie 2: H225  Lésions/irritations oculaires graves, catégorie 2: H319  STOT SE 3: H336

## 04. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	: Déplacer la personne à l'air libre. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ôter les vêtements contaminés.
Ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	: Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	: L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présenter si possible l'étiquette du produit). Traiter symptomatiquement.

#### Informations générales

Si la personne ne se sent pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit).

Maintenir la personne atteinte au chaud et au repos. Ôter les vêtements contaminés. Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## 05. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. **Moyens d'extinction** : Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Danger : La décomposition thermique ou la combustion peuvent entraîner la génération d'oxydes de carbone et de vapeurs toxiques.
- 5.3. **Équipement de protection spécial pour les pompiers**
- Conseils aux pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome

## 06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail. Empêcher le personnel non requis de pénétrer dans la zone où le produit a été renversé. Évacuer le personnel vers une zone sûre.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Nettoyage:** Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. **Référence à d'autres sections:** Voir sections 2, 7, 8 & 9 pour de plus amples informations

## 07. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

Utiliser dans un espace bien ventilé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3. **Utilisation finale particulière :** Utiliser comme fourni. Seulement pour l'utilisation comme un lubrifiant pour le travail de métaux/un liquide de refroidissement dans des applications industrielles.

Conditionnement approprié : Récipients en acier doux. Récipients en plastique.  
Polytetrafluoroéthylène (PTFE). Récipients en acier inoxydable.

## 08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Limite d'exposition professionnelle

Isopropanol (Alcool isopropylique)	VME ppm : -	VME mgm3 : -
	VLE ppm : 400	VLE mgm3 : 980
	Observations: -	TMP no. : 84
	FT no. : 66	

VME = Valeur Limite de moyenne exposition

VLE = Valeur Limite d'exposition

No. FT = No. de la fiche toxicologique publiée par l'INRS pour la substance ou sa famille chimique

No. TMP = No. du ou des tableaux de maladies professionnelles (régime Général) mentionnant la substance ou sa famille chimique

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail.  
Une ventilation mécanique est recommandée.

#### 8.2.2. Equipement de protection individuel

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Tablier (en plastique ou en caoutchouc). Bottes en caoutchouc

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité approuvées. Éviter le contact avec les yeux.
Protection de la peau/des mains	: Gants résistants aux produits chimiques. (PVC)
Protection respiratoire	: Éviter la formation de brouillard. Porter un masque protecteur selon EN149 lors de la formation de brouillard. En cas d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

## 09. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Bleu
Odeur	: Caractéristique/Alcoolique
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Ne s'applique pas
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial	: > 90°C
Point d'éclair	: > 70°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité	: Inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: environ 0.86
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation	: Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	: Insoluble

### 9.2. Autre information

Conductivité	: Aucune donnée disponible
Tension de surface	: Aucune donnée disponible
Groupe de gaz	: Ne s'applique pas
Teneur en benzène	: Ne s'applique pas
Teneur en plomb	: Ne s'applique pas
COV (composants organiques volatiles)	: 20 g/l
Solubilité dans l'eau	: Non miscible

## 10. Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité	: Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et les sources d'ignition.
10.2 Stabilité chimique	: Stables dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses prévisibles dans les conditions normales d'emploi.
10.4. Conditions à éviter	: Chaleur, étincelles, flammes nues
10.5 Matières incompatibles Matières à éviter	: Agents oxydants forts, acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: En cas d'une combustion incomplète des vapeurs toxiques peuvent se produire, y compris le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Aucune donnée disponible
Corrosion cutanée Irritation cutanée	: Peut provoquer une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves Irritation oculaire	: Peut provoquer une irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une irritation de la peau
Exposition répétée ou Prolongée	: Peut provoquer une irritation de la peau et des membranes muqueuses

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité : Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le produit est considéré comme rapidement biodégradable  
Réduction DOC : [ ] OECD 301E

### 12.3. Potentiel de

#### Bioaccumulation

: Il est prévu que ce produit ne se bioaccumulera pas.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et tPtB

: Evaluation PBT/vPvB n'est pas disponible comme une évaluation de l'innocuité des produits chimiques n'est pas requis ou n'a pas été réalisée.

### 12.6. Autres effets néfastes

: Aucun effet indésirable connu sur l'environnement.

## 13. Considération relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

12 01 10 huiles d'usinage de synthèse.

12 01 15 boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14.

12 01 18 boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures.

12 01 21 déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20.

12 01 déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.

12 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES.

15 01 02 emballages en matières plastiques.

15 02 absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection.

15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS.

Information générale : Peut être incinéré si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.  
Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Élimination de conditionnement	: Les récipients vides peuvent être éliminés ou recyclés.
Information supplémentaire	: Répartition du numéro EWC doit être conforme au Catalogue Européen des Déchets et doit être effectuée en accord avec une société d'élimination des déchets EA-autorisée.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

#### Autres informations

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. The Health and Safety at Work Act 1974. Workplace Exposure Limits EH40. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

N'a été réalisée.

## 16. Autres informations

Révision : Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :  
11 – Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
12 – 12.2. Persistance et dégradabilité

**Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité.**

**Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; toutefois, ni le fournisseur ni les filiales ne seront pas tenus responsables pour la précision ou la complétude de l'information du présent document.**

**Cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.**

**Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.**

**Il incombe donc toujours à l'utilisateur, d'assurer une utilisation, une manipulation et un stockage corrects et sûrs selon les réglementations nationales et communautaires (CE).**

**Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.**